

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 16 JUIN 2023 A 20 HEURES.

Il a été procédé à la validation du Conseil Municipal du 25 mai 2023.

Ordre du jour :

- 1-Demande de dérogation pour la DSIL obtenue aux acacias au profit de l'assainissement du camping :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons obtenu une subvention de 26 887,00 € HT au titre de la DSIL sur l'opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement des acacias. Cette opération étant désormais financée à hauteur de 80 %, nous ne pouvons pas affecter cette aide à ce projet. M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour une demande de dérogation à la préfecture de Région dans le but participer au financement de l'assainissement pour l'installation éventuelle de mobil-homes sur le terrain de camping et d'un collecteur central en vue d'anticiper la mise aux normes du réseau d'assainissement de la Cité Saint-Beauzire.

-2-Organisation de la mise en vente des biens de sections au Pou :

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une demande d'acquisition de terrain a été reçue en mairie. Il s'agit d'un bien de section situé au village du Pou, n° E 44, d'une surface de 397 m2 comprenant un point d'eau en contrebas.

L'article L2411-16 du CGCT précise que « le changement d'usage ou la vente de tout ou partie d'un bien de section est décidé par le Conseil Municipal après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire ». Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur cette requête.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette demande, précise qu'il convient de procéder à un vote des électeurs membres de la section.

Le Conseil Municipal demande donc à M. Le Maire de bien vouloir convoquer les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune et ayant leur domicile réel et fixe sur cette section afin qu'ils se prononcent sur cette demande,

- Fixe le prix de vente de la parcelle E44, d'une superficie de 397 m2 à 7,00 € le m2,
- Précise que les frais d'acte notarié et de tous les documents utiles (document d'arpentage...) seront à la charge de l'acquéreur,
- Demande à M. Le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.

3-Vente de bois au sein du Bois du Marilhou :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une vente de bois sur une parcelle de 22 hectares qui consisterait en une éclaircie de maximum 8 % de hêtres et 15 % d'épicéa. La vente aura lieu à partir de septembre 2023.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Il est également précisé que la remise en état des pistes suite aux précédentes

interventions dans le bois du Marilhou aura lieu prochainement.

4-Coupe de bois pour les ayants droits de Laveissière :

L'Office National des Forêts va procéder aux marquages des arbres pour les coupes destinées aux ayants droit de Laveissière. Les garants seront en charge de l'attribution des lots aux habitants éligibles.

5-Ajout de la numérotation, rue des Tiolets :

Il a été proposé d'attribuer des numérotations dans la continuité de la rue des Tiolets.

Propositions : Garage n°1 (Mme Despalles Véronique), n°11

Garage n°2(Mme Despalles Véronique), n°15

Garage n°3 (M.Arnal Serge), n°17

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

6-Mise en place d'une fresque murale au garage municipal :

L'Association La Petite Châtaigne » du Pays Gentiane propose ses services pour la mise en place d'une fresque murale au garage municipal sur le thème de la faune et de la flore.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. La Petite Châtaigne se rendra sur les lieux afin de définir les possibilités (façade ou pignon).

Questions diverses :

-**Un concours Cheval Auvergne** sera organisé par l'Association National du Cheval Auvergne, au foirail le dimanche 23 juillet 2023,

-**L'association La Petite Châtaigne** envisage de programmer un spectacle sur la commune à l'automne 2023,

-**Modification signalétique aux entrées route de Riom et route de Mauriac** : Un point a été fait sur les propositions des services du département pour de nouvelles implantations des panneaux d'agglomération aux entrées côté Riom-es-Montagnes et Mauriac et du déplacement du radar pédagogique. Des chicanes vont être mises en place à l'entrée route de Mauriac, à titre expérimental. M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va signer l'arrêté correspondant à ces aménagements.

-**Stand de tir** : Des aménagements ont été demandés pour la mise aux normes du local du stand de tir,

-**Ecole Primaire** : M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée par l'académie avec les maires des cantons de Riom, Mauriac et Ydes. Plusieurs classes vont être fermées sur l'ensemble des cantons pour la rentrée 2024. Notre école est menacée à moyen et long terme. Des rencontres ont été organisées afin d'anticiper les futures difficultés. Suite à un désaccord avec M.Le Maire sur le sujet, M.Damien Spinouze quitte l'assemblée avant la fin de la séance.